



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-sixième session

Rome, 23 – 25 avril 2007

**RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU GROUPE  
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE THÉ  
Nairobi (Kenya), 29 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2006**

### Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 3
II. QUESTIONS DE PROCÉDURE	4 - 5
A. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS	4
B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER PROVISOIRES	5
III. SITUATION DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES	6 - 12
A. SITUATION ACTUELLE DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME	6 - 10
B. ÉTUDES DE MARCHÉ	11 - 12

---

IV. FACTEURS INFLUANT SUR LA DEMANDE	13 - 18
A. ANALYSE DE LA CHAÎNE DE VALEUR ET TRAÇABILITÉ DU THÉ	13 - 16
B. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ	17 - 18
V. ACTIVITÉS INTERGOUVERNEMENTALES	19 - 34
A. ACTIVITÉS DE PROMOTION DU THÉ	19 - 20
B. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS	21 - 27
C. PRIORITÉS DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE THÉ	28 - 30
D. PROPOSITIONS DE PROJETS À SOUMETTRE AU FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE ET MISES À JOUR DES PROJETS EN COURS	31 - 33
E. PLAN D'ACTION INTERGOUVERNEMENTAL	34
VI. ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS	35
VII. AUTRES QUESTIONS	36 - 37
A. QUESTIONS DIVERSES	36
B. DATE ET LIEU DE LA DIX-HUITIÈME SESSION	37

## I. INTRODUCTION

1. Le Groupe intergouvernemental sur le thé a tenu sa dix-septième session à Nairobi (Kenya) du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2006, avec la participation de 113 délégués des États membres suivants: Allemagne, Argentine, Bangladesh, Burundi, Canada, Chine, États-Unis, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malawi, Ouganda, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sri Lanka et Zambie, ainsi que d'observateurs du Fonds commun pour les produits de base (FCP), du Comité européen du thé (ETC), de l'Association internationale du commerce équitable (IFAT), du Comité international du thé (ITC) et de Winrock International. Une liste des participants a été distribuée sous la cote CCP:TE 06/Inf.3.
2. La session a été ouverte officiellement par Son Excellence M. Arthur Moody Awori, Vice-Président de la République du Kenya, membre émérite de l'*Order of the Golden Heart* et de l'*Order of Burning Spear*, et membre du Parlement. La déclaration du Directeur général, M. Jacques Diouf, a été prononcée en son nom par M. Castro P. Camarada, Représentant de la FAO au Kenya, et la session a été déclarée ouverte par M. Peter Kaindi (Kenya), premier vice-président de la seizième session.
3. Le Groupe a remercié chaleureusement le Gouvernement kenyan, et en particulier le *Tea Board of Kenya*, pour l'accueil réservé aux délégués, et l'occasion qui leur a été offerte de se réunir et de renforcer la coopération internationale et l'interaction entre les principaux pays exportateurs et importateurs de thé.

## II. QUESTIONS DE PROCÉDURE

### A. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

4. Le Groupe a élu Président M. Kipruto Arap Kirwa, membre émérite de l'*Order of the Burning Heart* et membre du Parlement (Kenya). M. Lalith Hettiarachchi (Sri Lanka) a été élu premier Vice-Président, et Mme Louise Roberge (Canada) second Vice-Président.

### B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER PROVISOIRES

5. L'ordre du jour provisoire (CCP:TE 06/1) et le calendrier provisoire (CCP:TE 06/Inf.2) ont été adoptés, avec l'ajout de deux nouveaux points, IV.C et IV.E, et la transformation du point IV.C en IV.D.

## III. SITUATION DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES

### A. SITUATION ACTUELLE DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME

6. Le Groupe s'est penché sur la situation actuelle du marché et les perspectives à moyen terme, sur la base du document CCP:TE 06/2. Il a noté que la production mondiale de thé avait atteint de nouveaux sommets en 2005, marquant une hausse de plus de 3 pour cent pour s'établir, d'après les estimations, à 3,5 millions de tonnes. Le commerce mondial du thé n'a guère progressé en 2005; les exportations nettes se sont élevées à 1,53 million de tonnes, tandis que les importations nettes ont reflété les augmentations enregistrées en Fédération de Russie, au Pakistan, en Libye et au Soudan. Le prix composite de la FAO a reculé de 1,2 pour cent en 2005, s'établissant à 1,64 dollar EU en moyenne sur l'année. Un certain sursaut de la demande a permis d'alléger la pression que l'offre exerçait sur les prix au début de 2006, et notamment en février

lorsque le prix composite a grimpé à 1,92 dollar/kg. À la suite de certaines corrections en milieu d'année, les prix se sont raffermis sous l'effet d'une diminution des disponibilités au Kenya pour des raisons climatiques.

7. Plusieurs délégués ont saisi l'occasion pour donner des informations à jour et faire le point sur les projections à moyen terme concernant leur pays. Il a été convenu que ces données révisées seraient communiquées par écrit au Secrétariat afin que le document CCP:TE 06/2 puisse être mis à jour et les projections rectifiées en conséquence.

8. Pour faire face aux difficultés persistantes que comportent la collecte et le rassemblement de données, ainsi que l'élaboration de projections à moyen terme, il a été recommandé d'adopter un mécanisme commun. Des détails ont été fournis dans le cadre du Plan d'action intergouvernemental (point V.E).

9. Dans son examen du marché mondial du thé, le Groupe a reconnu l'existence d'un excédent persistant de l'offre depuis quelques années, ainsi que le maintien probable de cette situation à moyen terme. Il a recommandé que de nouvelles stratégies soient formulées pour faire face à ce problème, notamment en agissant sur la demande, dans la mesure où les efforts déployés par le passé pour soutenir l'offre ont été tels qu'ils ont fini par contribuer au déséquilibre du marché.

10. Le Groupe a reconnu la nécessité de renforcer la consommation, non seulement sur les marchés traditionnels d'exportation, mais aussi dans les pays producteurs qui ont un niveau de consommation par habitant relativement faible et offrent de ce fait de réelles possibilités d'expansion. Les résultats des travaux de recherche sur les bienfaits de la consommation de thé pour la santé devraient être plus largement utilisés pour promouvoir la consommation dans les pays producteurs comme dans les pays importateurs. Le Groupe a reconnu par ailleurs la nécessité d'élaborer des stratégies pour exploiter la demande sur les segments de marché à valeur ajoutée tels que celui des thés spéciaux. Dans le contexte commercial actuel, les producteurs devaient aussi s'attacher à préserver la rentabilité de leur exploitation face à la hausse des coûts de production.

## **B. ÉTUDES DE MARCHÉ**

11. Le Groupe a examiné les études concernant les marchés du thé en Inde et en Chine, sur la base du document CCP:TE 06/CRS 1. Il a noté que l'augmentation de la consommation dans les pays producteurs fortement peuplés et ayant une faible consommation de thé par habitant, constituait probablement le moyen le plus efficace d'assurer la durabilité de l'économie mondiale du thé dans la mesure où, sur les marchés traditionnels du thé, la consommation était désormais proche du niveau de saturation. L'augmentation de la consommation dans les pays producteurs pourrait donc alléger la pression de l'offre au niveau mondial et renforcer les prix du thé. Parmi les principaux producteurs, la Chine et l'Inde constituaient des cas intéressants car leur niveau de consommation par habitant était actuellement inférieur à celui de la plupart des pays, tandis que leur taux de croissance économique élevé devrait favoriser l'accroissement potentiel de la consommation. Des précisions et des amendements ont été apportés par les délégués, tandis que les délégations de l'Inde, de la Chine et du Kenya ont fait le point sur la consommation de thé dans leurs pays respectifs.

12. Les prochaines études de marché recommandées ont été indiquées dans le Plan d'action intergouvernemental (point V.E).

## IV. FACTEURS INFLUANT SUR LA DEMANDE

### A. ANALYSE DE LA CHAÎNE DE VALEUR ET TRAÇABILITÉ DU THÉ

13. Le Groupe a procédé à l'examen de ce point de l'ordre du jour sur la base du document CCP:TE 06/4. Il a noté que l'exigence de traçabilité était liée à des préoccupations concernant la sécurité sanitaire des produits et à des questions d'ordre éthique. L'identification de ces attributs militait en faveur d'un renforcement de la coordination verticale tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ce qui pourrait constituer un obstacle à la participation des petits producteurs sur le marché.

14. Le Groupe a noté que la plupart des petits producteurs de Java Ouest (Indonésie) n'étaient pas en mesure d'exporter leur thé, du fait de la mauvaise qualité du produit, des limites du marché des facteurs et de la présence de nombreux intermédiaires. Les marques mondiales de thé jouaient un rôle de premier plan dans le développement de la traçabilité par le biais des grandes entreprises agroalimentaires.

15. En revanche, les petits producteurs de thé du Tamil Nadu, dans le sud de l'Inde, avaient accès aux marchés mondiaux grâce au soutien de l'Association des planteurs unis du sud de l'Inde, du centre de recherche adaptative et de vulgarisation du Gouvernement indien, du *Tea Board of India* et des groupes de vulgarisation agricole et d'entraide villageoise, qui ont amélioré l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et aidé les usines à obtenir les certifications ISO et HACCP. Le Groupe a noté que le soutien institutionnel fourni aux petits producteurs de thé était essentiel afin que ceux-ci puissent réussir dans un système de traçabilité, et qu'il demandait la participation du secteur public et du secteur privé.

16. Plusieurs délégués ont pris note des estimations concernant la contribution des petits producteurs à la production de thé. Le rôle des institutions publiques et privées dans la promotion de la traçabilité a également fait l'objet de discussions, de même que la nécessité de venir en aide aux petits producteurs. À cet égard, le Groupe a noté qu'en Inde les initiatives prises par les groupements de producteurs bénéficiaient d'un soutien actif de la part du Gouvernement. Divers délégués ont souligné les difficultés que comporte la mise en place d'un système de traçabilité, surtout pour les petits producteurs en période de faiblesse des prix. Certains délégués ont proposé d'introduire un processus de consultation similaire à celui qui est utilisé pour les limites maximales de résidus (LMR) pour aider les producteurs à identifier et à établir de nouvelles indications géographiques.

### B. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

17. Le Groupe s'est penché sur l'incidence économique de l'imposition de limites maximales de résidus et de la norme ISO 3720 sur le commerce mondial, en analysant leurs effets sur l'offre et la demande mondiales, sur la base du document CCP:TE 06/5. Il a noté qu'un modèle dynamique d'équilibre partiel du marché mondial du thé avait été utilisé pour cette analyse, à partir de données concernant la production, la consommation et les échanges commerciaux fournies par les pays membres et par le Comité international du thé, et de données macroéconomiques et politiques obtenues du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Pour évaluer les répercussions économiques probables, quatre scénarios établis sur la base des informations fournies par les pays membres concernant la part de leur production qui ne satisferait pas aux LMR actuellement en vigueur, ni à la norme ISO 3720, ont été examinés. Le Groupe a noté que le modèle projetait un scénario de référence selon lequel, d'ici à 2015, le niveau des prix réels du thé sur le marché mondial – tel qu'estimé par le prix composite de la FAO – ne s'écarterait pas sensiblement du niveau actuel. Plusieurs délégués ont observé qu'il s'agissait d'une vision pessimiste, supposant une faible augmentation de la consommation. Le Groupe a noté par ailleurs que l'étude de l'incidence des LMR, bien qu'elle ne porte que sur deux pays, indiquerait un effet positif sur les cours mondiaux relativement plus important que celui de l'imposition de la norme ISO 3720. Il a également signalé qu'en dépit d'une incidence marginale

sur le commerce mondial, les conséquences sur certains pays pourraient être graves. Cela a incité le Groupe à suggérer que l'adoption des nouvelles règles soit graduelle et que les producteurs aient suffisamment de temps pour s'y adapter.

18. Certains délégués ont indiqué que l'application de la norme ISO 3720 différait de celle des LMR parce qu'elle impliquait un processus d'adaptation dynamique face à l'évolution des objectifs. Plusieurs délégués ont recommandé qu'un processus de consultation soit engagé avant la mise en application, tandis que d'autres ont souligné la nécessité d'un supplément d'information concernant les coûts et les pratiques de mise en conformité, pour venir en aide aux producteurs, et en particulier aux producteurs artisanaux, pendant la mise en application.

## **V. ACTIVITÉS INTERGOUVERNEMENTALES**

### **A. ACTIVITÉS DE PROMOTION DU THÉ**

19. Le Groupe a procédé à l'examen de ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur le document CCP:TE 06/7. Il a noté que la FAO avait mis fin à toutes les activités de suivi et de renouvellement de l'homologation du fait de l'impossibilité de poursuivre les travaux sur le Label thé par manque de ressources.

20. Les pays producteurs ont recommandé qu'il leur soit concédé d'utiliser le Label thé pour leurs programmes de promotion du produit. Cette proposition a été entérinée par le Groupe et par le Fonds commun pour les produits de base.

### **B. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS**

21. Le Groupe s'est penché sur ce point de l'ordre du jour sur la base des documents CCP:TE 06/8 et CCP:TE 06/CRS 2. Il a été informé des progrès réalisés depuis sa dernière session, tandis que des rapports sur l'état d'avancement des activités ont été présentés par l'Inde, le Kenya, Sri Lanka, l'Indonésie, la Chine, le Malawi, le Japon et le Comité européen du thé. L'observateur de Winrock International a illustré le système de code de conduite actuellement utilisé au Népal. Le Groupe a noté que les exigences indiquées lors de sa seizième session avaient été satisfaites et que les progrès suivants avaient été réalisés:

- focalisation mondiale sur les questions en jeu avec les principaux organes de réglementation et le secteur du thé; et
- mise en place d'un système mondial d'échange d'informations.

22. Plusieurs délégués ont exprimé l'opinion que des LMR devraient être établies pour *l'infusion de thé* plutôt que pour les feuilles, puisque le thé est consommé sous cette forme. D'autre part, il serait bon que les coûts de la réalisation d'essais sur le terrain dans les pays producteurs puissent être soutenus dans une certaine mesure. Il a également été demandé que des ressources soient fournies afin que la FAO puisse poursuivre la collecte de données.

23. L'évaluation toxicologique était une procédure complexe, tout comme l'établissement de LMR sur la base des tolérances à l'importation à partir de pays en développement. L'harmonisation des LMR dans la Communauté européenne (25) contribuait déjà largement à simplifier l'ensemble du processus.

24. Le Groupe est convenu de la nécessité d'une coopération entre les producteurs et les importateurs pour relever les défis résultant des réglementations en matière de LMR récemment introduites dans les pays importateurs et pour la production des données requises. Ainsi, par exemple, l'approche présentée par le Comité européen du thé constitue un outil efficace dans le cadre des efforts constants pour l'application des LMR. À cet effet, le Groupe a soutenu et reconnu:

- les efforts continus déployés par les pays producteurs pour la préparation et le rassemblement de données concernant les LMR à soumettre, au regard des décisions figurant dans le rapport de la seizième session du Groupe intergouvernemental sur le thé, tenue à Bali en 2005;
  - l'initiative de protection phytosanitaire du thé dans les pays producteurs et consommateurs;
  - l'inclusion d'autres pays producteurs et consommateurs, qui ne participaient pas au programme de travail, notamment le Japon, la Fédération de Russie, l'Arabie saoudite, le Pakistan, le Viet Nam et l'Égypte; et
  - une plus grande attention aux pays producteurs qui étaient également de grands consommateurs.
25. Plus spécifiquement, le Groupe a recommandé:
- que l'Inde (M. T.C. Chaudhuri) et le Royaume-Uni (M. A. Scott) continuent d'assurer la coprésidence du Groupe de travail chargé de coordonner, au nom du Groupe intergouvernemental sur le thé, le programme de travail concernant les limites maximales de résidus de pesticides dans le thé;
  - que M. Chaudhuri et M. Scott bénéficient, dans l'exercice de cette fonction, du soutien actif d'au moins un responsable désigné par les principaux pays producteurs; et
  - que le Secrétariat de la FAO apporte son aide dans toute la mesure possible.
26. Le Groupe a également recommandé l'adoption d'une démarche intégrant les pays producteurs et consommateurs pour exécuter le plan d'action avant sa dix-huitième session:
- a) Plan d'action à court terme
    - étude, avec les organes de réglementation, d'une période de transition pour laisser le temps nécessaire à l'achèvement des travaux.
  - b) Plan à court et à moyen termes
    - examen des activités en cours dans les pays producteurs indiqués lors de la réunion de Kolkata en septembre 2005, et dans les pays consommateurs; et
    - identification des activités qui se sont révélées appropriées pour satisfaire au cadre réglementaire en vigueur et au Codex Alimentarius.
  - c) Autres activités
    - ouverture d'un dialogue avec tous les organes de réglementation, la JMPR et d'autres parties prenantes aux fins de l'accomplissement des objectifs;
    - alignement de l'industrie locale avec les organes de réglementation;
    - identification du cadre du plan d'action à moyen terme; et
    - mise en place du système mondial d'échange d'informations entre les pays producteurs et consommateurs.
27. Le Groupe a recommandé en outre qu'au moins deux réunions soient organisées avant sa prochaine session, rassemblant les pays producteurs et consommateurs, ainsi que d'autres parties prenantes, comme le Codex Alimentarius, la Commission européenne et d'autres organismes de normalisation.

### **C. PRIORITÉS DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE THÉ**

28. Le Groupe a procédé à un nouvel examen de ses priorités à l'aide du document CCP:TE 06/6 et des déclarations faites par le représentant du Fonds commun pour les produits de base. Il a noté que lors de la réunion du Fonds commun et des organismes internationaux de produits (OIP) qui s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome, le 3 avril 2006, il a été décidé d'établir de manière plus concertée les domaines de coopération prioritaires. Dans la perspective de la préparation, en 2007, de son prochain Plan d'action quinquennal (2008-2012), le Fonds commun a

demandé à chacun des OIP d'identifier les thèmes et les domaines prioritaires à financer au titre de projets. En réponse à cette demande, le Groupe a approuvé les domaines prioritaires suivants:

- Améliorer la transparence du marché:
  - collecte et diffusion d'informations ponctuelles sur le marché, notamment quant à l'offre, à la demande et aux cours;
  - études de marché concernant la structure et le fonctionnement des marchés existants et des marchés offrant des possibilités d'expansion;
  - meilleure connaissance des circuits de distribution afin de réduire au minimum les risques matériels liés à la commercialisation et aux échanges.
- Améliorer l'accès au marché:
  - élaboration de normes de qualité et de normes commerciales en général, y compris l'harmonisation de la législation relative aux limites maximales de résidus.
- Favoriser l'expansion du marché:
  - renforcer la consommation dans les marchés moins développés, y compris ceux des pays en développement, en réalisant des études dans ces pays;
  - renforcer et soutenir les efforts de promotion des marchés;
  - encourager la libéralisation des importations;
  - améliorer les méthodes de production, la productivité et la qualité;
  - renforcer l'infrastructure commerciale et les services d'appui pour faciliter les initiatives du secteur privé;
  - renforcer les institutions, y compris la formation à tous les niveaux;
  - fournir des avis sur les politiques à mettre en œuvre pour le développement des marchés des produits;
  - adopter la norme ISO 3720 en tant que norme reconnue, en élaborant notamment une méthodologie pour son application.
- Renforcer la chaîne de valeur:
  - recherche-développement de nouvelles utilisations finales, y compris la commercialisation de produits à valeur ajoutée;
  - amélioration de la compétitivité internationale du thé, par une amélioration de la qualité et l'adaptation et le transfert de technologies;
  - diversification horizontale et verticale;
  - durabilité de la production, dans le respect de l'environnement.

29. Les domaines prioritaires à privilégier devraient être les suivants:

- mesures visant à préserver l'accès au marché en assurant la sécurité sanitaire des produits, en coopération étroite avec toutes les parties prenantes;
- renforcement de la chaîne d'approvisionnement du thé, en mettant l'accent sur la nécessité d'atténuer la pauvreté, la valorisation des ressources humaines, la sécurité alimentaire et les facteurs environnementaux;
- concrétisation d'un équilibre de marché.

30. D'autres priorités ont été proposées par certains délégués concernant la promotion de la consommation. En outre, un certain nombre de priorités spécifiques, dont le Groupe a pris note, ont été suggérées par divers délégués. Il existait une marge de manœuvre suffisante pour les prendre en compte, sans en faire un énoncé complet.

#### **D. PROPOSITIONS DE PROJETS À SOUMETTRE AU FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE ET MISES À JOUR DES PROJETS EN COURS**

31. Le Groupe a été informé de l'état d'avancement des deux propositions de projet qui avaient été approuvées lors de ses précédentes sessions. La mise en œuvre du projet sur le thé biologique en Inde et en Chine était prévue pour début 2007, tandis que la proposition de projet parrainée par l'Indonésie avait été examinée par le comité d'évaluation interne du Fonds commun



pour les produits de base. Des observations avaient été adressées à l'OIP et à l'Indonésie, recommandant que cette proposition soit reformulée.

32. Le Groupe s'est penché sur trois nouvelles propositions de projet:
- amélioration de la productivité et de la qualité du thé de production artisanale au Malawi, en Tanzanie et au Zimbabwe (coût estimé: 850 000 dollars EU);
  - stratégies de gestion de la sécurité sanitaire du thé de production artisanale au Kenya, en Tanzanie, au Malawi, en Ouganda, au Rwanda et au Burundi (coût estimé: 1 200 000 dollars EU, dont 250 000 dollars EU fournis en nature par les gouvernements de la région);
  - renforcement de l'efficacité de la commercialisation du thé de production artisanale en Asie du Sud (coût estimé: 750 000 dollars EU).
33. Les deux premières propositions ont été approuvées par le Groupe pour transmission au Fonds commun après formulation, tandis que la troisième proposition a été examinée par le Groupe qui a indiqué des modifications à lui apporter avant d'être à nouveau soumise, pour approbation, par le truchement du Bureau.

### **E. PLAN D'ACTION INTERGOUVERNEMENTAL**

34. Le Groupe a approuvé les éléments suivants du Plan d'action à mettre en œuvre avant sa prochaine session:
- Élaboration d'une méthodologie pouvant servir de modèle aux pays membres pour la collecte de données sur la production de thé. Il s'agit de recueillir des informations sur les exploitations de toutes dimensions, des plantations artisanales jusqu'aux grands domaines. Ce modèle devrait inclure des dispositions visant à garantir la régularité du flux des informations, à fournir au Secrétariat deux fois par an, et régissant la publication et la vérification des données, une fois compilées par le Secrétariat.
  - Élaboration d'une méthodologie pouvant servir de modèle aux pays membres pour la collecte de données sur la consommation de thé. Il s'agit de recueillir des informations sur la consommation effective, plutôt que sur la détention, à partir d'enquêtes statistiquement significatives. Le modèle devra aussi donner une définition appropriée du produit, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, auquel la « consommation » doit se référer. Le modèle devrait inclure des dispositions visant à garantir la régularité du flux des informations, à fournir au Secrétariat tous les mois, et régissant la publication et la vérification des données, une fois compilées par le Secrétariat.
  - Élaboration d'une série de paramètres que le Secrétariat utilisera pour élaborer des projections concernant la production, la consommation et les échanges commerciaux, sur la base d'une analyse des séries chronologiques. Celles-ci devront être fournies par les pays membres avec régularité, en fonction du calendrier d'élaboration des projections, et devraient recueillir des informations sur les principales variables qui influent sur ces projections, notamment la croissance de la population et du PIB, ainsi que sur les principaux changements structurels.
  - Établissement de dates limites auxquelles des informations statistiques sur la production, la consommation et les échanges commerciaux doivent être fournies/révisées par les pays membres et envoyées au Secrétariat.
  - Les pays membres doivent fournir au Secrétariat une mise à jour des données concernant leur pays.
  - Réalisation d'études de marché dans les pays ayant à la fois une population importante ou un niveau de production élevé et une consommation de thé par habitant relativement faible, malgré un réel potentiel, notamment le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Pakistan, l'Ukraine et la Fédération de Russie, afin d'évaluer les possibilités d'accroissement de la consommation par habitant.
  - Mise en œuvre de mesures coordonnées au niveau international pour promouvoir et renforcer la demande de thé. Des initiatives doivent aussi être prises afin de préciser et

d'établir la signification commerciale du terme « thé », en évitant toute confusion avec d'autres infusions.

- Constitution d'un groupe de travail chargé d'identifier des indications géographiques potentielles pour le *thé d'origine* dans tous les pays producteurs et de proposer des solutions pour leur protection et promotion.
- Adoption de la norme ISO 3720 en tant que norme reconnue. Il s'agira notamment d'élaborer un mécanisme pour la mise en application de cette norme, en particulier dans les pays actuellement dépourvus d'une norme de qualité de ce type.
- Réalisation d'une étude sur l'incidence économique des obstacles non tarifaires sur le marché mondial du thé.
- Exécution par le Groupe de travail sur les limites maximales de résidus, du plan d'action indiqué au point V.B pour mener à bien le plan à court terme, réaliser les objectifs du plan à court et à moyen termes et mettre en place les autres activités convenues.

## **VI. ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS**

35. Le représentant du Fonds commun pour les produits de base a fait une brève déclaration concernant le rôle et les activités du Fonds. Le président du Comité international du thé a demandé à la FAO d'envisager d'utiliser les statistiques du Comité. Il a été pris note de cette demande, mais un délégué a rappelé à la réunion que ce point avait été examiné lors de la dernière session et que la FAO obtenait ses données des gouvernements membres.

## **VII. AUTRES QUESTIONS**

### **A. QUESTIONS DIVERSES**

36. Aucune autre question n'a été soulevée.

### **B. DATE ET LIEU DE LA DIX-HUITIÈME SESSION**

37. Le Groupe a été informé que la date et le lieu de la dix-huitième session seraient arrêtés par le Directeur général de la FAO en consultation avec le Président. Il a noté avec plaisir l'intérêt manifesté par la Chine d'accueillir la dix-huitième session du Groupe intergouvernemental sur le thé.

## LISTE DES DOCUMENTS

### Documents précédant la session

CCP:TE 06/1	Ordre du jour provisoire annoté
CCP:TE 06/2	Situation actuelle du marché du thé et perspectives à moyen terme
CCP:TE 06/4	Traçabilité, filières d'approvisionnement et petits exploitants: études de cas en Inde et en Indonésie
CCP:TE 06/5	Évolution du marché mondial du thé: incidence économique des limites maximales de résidus et de la norme de qualité ISO 3720
CCP:TE 06/6	Énoncé des priorités du Groupe intergouvernemental sur le thé
CCP:TE 06/7	Évolution de la situation en ce qui concerne le label international thé Énoncé des priorités du Groupe intergouvernemental sur le thé
CCP:TE 06/8	Rapport du Groupe de travail sur les limites maximales de résidus

### Documents d'information

CCP:TE 06/Inf.1	Organisation de la session: note d'information
CCP:TE 06/Inf.2	Calendrier provisoire et liste des documents
CCP:TE 06/Inf.3	Liste des délégués et observateurs

### Documents de séance

CCP:TE 06/CRS 1	Tea consumption in producing countries: points for discussion on strategies to stimulate tea consumption
CCP:TE 06/CRS 2	Additional details of the Report of the Working Group on Maximum Residue Levels
CCP:TE 06/CRS 3	Summary of the Nairobi International Tea Business Conference
CCP:TE 06/CRS 4	Tea consumption trends in the United States of America
CCP:TE 06/CRS 4 Add.1	Tea consumption trends in the United States of America